



NUMERO 5 • juin 2022

BULLETIN MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT LYE LA FORET

Le mot du Maire,

Après deux années de disette il semble bien que la pandémie marque suffisamment le pas pour que nous puissions renouer avec une habitude bien ancrée à St Lyé, la soirée du 13 juillet.

Les habitants les plus récemment installés ne sont sans doute pas au fait de ce qui se passe ce soir-là.

La municipalité invite tous les habitants qui le souhaitent à un repas qu'elle finance à 50 %, suivi d'un défilé aux lampions derrière la batterie-fanfare l'Echo de la Forêt, suivi d'un feu d'artifice vers 23h et d'une soirée dansante pour celles et ceux qui le souhaitent.

Le repas se fait sur réservation et moyennant une participation de 5 euros, sauf pour les enfants, seul moyen de s'assurer du nombre de convives intéressés.

C'est la raison pour laquelle vous trouverez dans ce numéro un bulletin d'inscription à retourner à la mairie avant le 1^{er} juillet, dernier délai, accompagné du chèque correspondant au nombre d'inscrits. Les détails sont sur la fiche d'inscription.

D'ici là je souhaite à tous les enfants une bonne fin d'année scolaire et à tous de bien préparer leur été.

Jacques VAN BELLE
Maire de St Lyé La Forêt

REMERCIEMENTS

La municipalité remercie tous les assesseurs qui ont participé aux élections présidentielles et aux élections législatives, aussi bien en occupant des postes aux bureaux de vote qu'en oeuvrant aux dépouillements.

+

Pour nous joindre : 02 38 91 84 72 **Fax** : 02 38 91 86 44 ou **adresse mail** : mairie.de.st.lye@wanadoo.fr
site de la commune : www.mairie-saint-lye-la-foret.fr

Horaires d'ouverture : le lundi de 10h00 à 12h00, le mardi de 15h00 à 19h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 15h00 à 18h00



L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 13 janvier 2022

- Dépôt de la demande de subvention pour les travaux de la rue de Chevilly
- Suite aux consultations de trois entreprises, c'est le Cabinet Energio qui a été retenu pour mener l'audit énergétique des écoles pour un coût de 5730 € TTC qui fera l'objet d'une subvention si nous engageons les travaux.
- Le projet de mise en place d'un système de vidéo-protection est abandonné suite au délai trop court octroyé pour sa mise en service (avant le 30 juin 2022) et à un subventionnement trop faible.
- Le système d'éclairage du terrain de football dont les câbles avaient été volés, a été réparé et remis en service.

Conseil municipal du 1^{er} mars 2022

- Le Conseil vote une subvention de 750€ au Tennis de table et de 1500€ à la Coopérative scolaire.
- Suite à une intervention de Mme GALVAO, le Conseil prend connaissance des problèmes que connaît le ramassage scolaire. Non-respect des arrêts, circulation en sens interdit, demi-tours intempestifs, retards insupportables dans l'arrivée au collège, autant de comportements qui mettent en danger les enfants et perturbent la vie du collège. Suite à la dégradation de ce service public, plusieurs actions ont été engagées, dont une lettre adressée au Président de Région sous la signature du Sénateur Hugues SAURY et de plusieurs maires de la Communauté de Communes concernés. Une campagne de presse a aussi été initiée dans le Courrier du Loiret. Nous attendons les retombées de ces actions. Nous savons qu'en parallèle, notre Députée Marianne Dubois et le Président du Département Marc GAUDET sont intervenus auprès de la Région.

Conseil municipal du 5 avril 2022

- La plus grande partie de cette réunion était consacrée aux finances : approbation des comptes, du budget 2022 et affectation du résultat.
 - o La section fonctionnement termine l'année avec un excédent de 329 163, 05€
 - o La section investissement termine avec un excédent de 314 806,47€
 - o Si vous souhaitez consulter le détail des comptes et du budget, vous pouvez consulter le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2022 sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : mairie-saint-lye-la-foret.fr/wp-content/uploads/sites/479/2022/04/CR-05042022.pdf
- Le Conseil a approuvé les montants des subventions proposés par la commission de la vie associative : Amis de l'école, 75€, Donneurs de sang 50€, Football 950€, Echo de la Forêt 300€, Maintien en forme/yoga 100€, Aînés de la Forêt 200€, Vamp 100€, Joyeux Lutins 650€, ASCL 150€.
- La situation en Ukraine ayant poussé un certain nombre de ses ressortissants à se réfugier à l'étranger, et en ce qui nous concerne en France, à St Lyé, deux familles accueillent des personnes qui se sont mises à l'abri, le Conseil décide d'allouer un budget de 1204€ sur le budget de la Commission de l'action Sociale pour leur venir financièrement en aide. Cette aide se concrétisera par l'octroi de bons d'achat à valoir à Super U.

Conseil municipal du 13 mai 2022

- Dans le cadre de l'opération visant à installer une bâche à incendie aux Bordes Givry, le Conseil entérine l'achat d'une parcelle de 319 m² à Mr et Mme Rousseau pour l'installation de la bâche pour un montant de 232€ ainsi que la vente à Mr Lejard et à Mme Rousseau de parcelles de respectivement 674m² et 421 m² pour le même montant.
- Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales qui restent donc inchangés à 40% pour le foncier bâti et à 48,08 pour le foncier non bâti, ce qui signifie une stabilité des impôts dûs à la commune.



NOUS SOUHAITONS UNE BONNE RETRAITE A DANIEL



Daniel, agent technique principal dans la municipalité depuis le 28 octobre 1988, a pris sa retraite. Jacques VAN BELLE, au cours d'une cérémonie de départ, l'a remercié pour « le maintien de la propreté du village et des hameaux et sa participation à l'amélioration du cadre de vie des habitants. »

Il a été accueilli pour célébrer son départ par les membres du conseil municipal, ses collègues, la Directrice de l'école, l'ancien secrétaire générale de mairie Nicolas, Monique LAUNAY, Joël CHASLINE ainsi que l'ensemble des maires de la commune avec qui il a travaillé tout au long de sa carrière, Chantal BEURIENNE Christian BERTIN, Jean-Paul TRIFFAULT. Nous lui avons souhaité une bonne et longue retraite en compagnie de son épouse.

MERCI DANIEL

SOLIDARITE UKRAINE

La commune a accueilli plusieurs familles UKRAINIENNES, certaines sont déjà reparties, l'éloignement familial a eu raison de leur départ. Pour les autres familles toujours présentes, la solidarité est de rigueur, en fonction de leur besoin. Nous tenons donc à remercier les personnes pour les dons.

Nous tenons aussi à remercier vivement le collège Léon DELAGRANGE pour l'accueil de 2 collégiens et particulièrement la classe de 4^{ème} 6 qui a réalisé une collecte de produits (gel douche/shampooing/masques, déodorant, pansements, aspirine/brosses à dents/brosses à cheveux...) qui ont été remis aux familles.

La classe de 4^{ème}6 du collège Léon DELAGRANGE



LA VIE ASSOCIATIVE

Depuis l'année dernière, les Associations doivent demander leur subvention en remplissant le Formulaire 12156*05 destiné à cet effet.

Il permet de demander, par voie postale ou électronique, un subventionnement de projets spécifiques ou du fonctionnement global de l'association (subvention de fonctionnement) auprès d'une collectivité territoriale. Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

ASCL

LA CHASSE AUX OEUFS

Nous remercions les enfants accompagnés de leur famille ayant participé à la chasse aux œufs, qui a eu lieu le lundi de Pâques sous un soleil radieux.

Une tombola organisée a fait des heureux gagnants avec des lots et notamment du chocolat.

Cette opération est renouvelée tous les ans et elle est ouverte à tous.

CENTRE DE LOISIRS JUILLET 2022

La saison se prépare !

Le centre de loisirs de juillet, débute le 11 juillet 2022 et il se termine le 29 juillet 2022.

Nous invitons nos Aînés à participer à un après-midi "jeu", **le mercredi 13 juillet 2022**, qui est organisé par l'équipe d'animation.

Contact : Marie-Lyse LAUNAY ou Brigitte CHARBONNEAU (02 38 75 53 92), pour les inscriptions

De nombreuses activités sont organisées chaque semaine avec des sorties ou des intervenants sur place.

Cette année, le séjour de vacances choisi est JARD SUR MER où les enfants vont découvrir des activités au bord de mer avec un paysage magnifique.

Nous remercions d'ores et déjà l'équipe d'animation qui œuvre pour le bon fonctionnement de ce centre de loisirs.

RAPPEL

Nous préparons également notre vente de livres qui aura lieu cette année le 4, 5 et 6 novembre 2022.

N'hésitez pas à communiquer ces dates autour de vous.



GARDERIE LES JOYEUX LUTINS

Encore une année scolaire qui s'achève et des vacances bien méritées pour vos enfants ! Nous nous retrouvons au mois d'août pour de nouvelles aventures...

Cette année, les enfants ont voyagé en faisant le tour du Monde sur diverses activités manuelles comme sportives et 50 enfants ont présenté un magnifique spectacle sur ce thème le vendredi 20 mai. Un très bel investissement de leur part qui leur a valu un grand nombre d'applaudissements bien mérité !
Le programme de l'été sera présenté lors de l'Assemblée générale des Joyeux Lutins le mardi 14 juin à 18h30 (à l'accueil périscolaire). Les dossiers d'inscription pour l'année 2022/2023 seront également disponible à partir du 14 juin et à rendre complets avant le 1^{er} juillet.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont permis que l'association garde le cap grâce à vos dons financiers comme matériels afin que les enfants passent une belle année !

Quelques infos pour la rentrée 2022/2023 :

- RDV à l'AG **le mardi 14/06** : récupération des **dossiers 2022/23 à rendre au plus tard le 01/07**
- Inscription hebdomadaire périscolaire pour la semaine de la rentrée à faire **avant le 18/08**

En cas d'inscription tardive, votre enfant sera accueilli en fonction des places disponibles.

- **Vacances scolaires** : l'accueil ouvrira les 2èmes semaines des petites vacances scolaires et au mois d'août. *Fermé la période de Noël et Juillet*
- Pour tout renseignement, asso.lesjoyeuxlutins@gmail.com ou 02 38 62 08 73
- Vous pouvez également nous contacter ou récupérer des documents via Facebook :

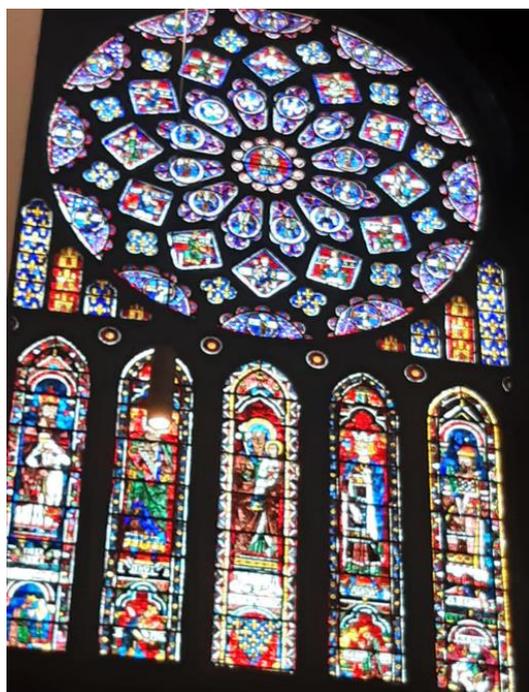
Garderie Les Joyeux Lutins - Saint Lyé la Forêt

Bonnes Vacances !

Les bénévoles et toute l'équipe d'animation



LES AINES DE LA FORET



Les Aînés de la forêt.

Désormais, en plus des activités modelage, sculpture sur béton, art floral et couture, le club propose de sculpter le bois, une fois par mois. Nous vous invitons à venir découvrir et peut-être vous investir dans cette nouvelle activité.

Le 28 avril dernier, nous avons réalisé une sortie à Chartres qui fut bien appréciée par les 26 personnes présentes (visite guidée de la cathédrale, découverte de la ville en petit train et rencontre avec un maître verrier).

Un repas au restaurant « le Lancelot » est prévu le 9 juin et 34 personnes sont déjà inscrites.

Le repas de Noël aura lieu le jeudi 15 décembre dans la salle polyvalente. Et comme l'an dernier, nous ferons appel à l'entreprise Badaire.

Des sorties pour la fin de l'année sont à l'étude.

Après deux années de frustration, le club des Aînés ne manque pas d'idées et vous invite à venir le rejoindre.

LES VAMP - VIELLES AUTO-MOTO PASSION ST LYE LA FORET



Depuis février 2022, les rassemblements d'anciens véhicules, voitures et motos sont de nouveau organisés par les VAMP de St Lyé.

Chaque matin du 3^{ème} dimanche du mois, de 10h à 12h, un bon nombre de véhicules anciens se retrouvent sur le parking derrière la mairie.

Pas moins d'une soixantaine de voitures, d'une dizaine de motos, parfois quelques camionnettes sont ainsi exposées pour le plaisir de tous les collectionneurs et de tous les amateurs curieux de retrouver les belles mécaniques du temps passé.

Le dimanche 17 juillet, en plus du rassemblement prévu, nous organiserons la bourse d'échange de pièces auto-moto qui était mise en sommeil depuis deux ans pour les raisons sanitaires que vous connaissez.

Nous vous attendons nombreux à ces manifestations.



45170
SAINT LYÉ LA FORÊT

**Dimanche
17 Juillet
2022**

B  **URSE**
D'ECHANGES

Autos - Motos

EXPOSITION
AUTOS MOTOS
ANCIENNES

Visiteurs
Entrée **GRATUITE**
De 10h30 à 18h

AL'HONNEUR : PEUGEOT
AUTO, MOTO, VELO,
MOBYLETTE, OUTILLAGE

RENSEIGNEMENTS : M. CHOLLET Philippe
Tél : 06 83 73 43 75 / 02 38 73 06 49 après 18h
ou Mèl : contact-vamp@orange.fr
Exposants - Bulletin d'inscription :
www.vamp-vieilles-autos-motos-passion.fr

Emplacement intérieur (table fournie 1,15 ml) : 4 €/table
Emplacement extérieur (5m x 3m) : 5 €

Petite restauration/buvette

Illustration de la mairie de St Lyé



FOOT

VICTOIRE POUR L'AS SAINT LYE LA FORET

Le samedi 11 juin 2022 a eu lieu à SANDILLON la finale opposant l'AS SAINT LYE LA FORET et l'ES MARIGNY FOOTBALL. Un match équilibré mais qui s'est terminé par la victoire de l'AS SAINT LYE LA FORET avec de superbes actions (score final 2.1). Encore un trophée qui remplira le club et dont la commune peut être fière. Les enfants du club, accompagnés de leurs parents sont venus encourager les joueurs qui pour certains sont aussi leurs coachs. Le soleil, les chants et les encouragements étaient de mise.

Nous adressons les félicitations au club, aux joueurs, aux enfants, aux familles.



EN DIRECT DE L'ECOLE

Matinée Ecole ouverte le 2 juillet.

De 9h à 12h, à St Lyé, ce sera l'occasion pour les familles d'enfants scolarisés au RPI ST LYE VILLEREAU, de déambuler dans l'école pour observer quelques réalisations autour des différents projets mis en place cette année. Des jeux, des productions collectives et des dégustations sur le thème du tour du monde seront également proposés par les parents, les amis de l'école et les enseignantes, afin de passer, tous ensemble, un bon moment. Une tombola sera organisée à cette occasion, merci de faire bon accueil aux élèves qui passeront dans les semaines précédentes !

Sorties "phare" de l'année

- Visite et ateliers au Clos Lucé le 7 juin (classes de CP CE1CE2)
- Zoo de Beauval le 24 mai (maternelle)

Projet culturel : création d'une chanson avec Monsieur Nô et participation aux rencontres chantantes.

- Spectateurs de la Traviata et de West Side Story au zénith d'Orléans par la Fabrique Opéra ;
- Spectateurs de la pièce : "Dans ce monde" au théâtre d'Orléans (classes de CM1 CM2)
- CROSS des familles le 3 juin à St Lyé rassemblait tous les élèves du RPI et les familles qui le souhaitent.
- Réunion parents de futurs petits le 21 juin 2022.

Les parents seront accueillis pour un bain d'informations et pour pouvoir poser leurs questions concernant l'entrée à l'école de leur enfant. Une préparation de rentrée rien que pour les parents !

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Les différentes commissions se réunissent régulièrement :

En résumé qu'est-ce qu'une commission communale : Les **commissions communales** sont des instances de préparation des questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions ; le conseil municipal étant seul compétent pour régler, par délibérations, les affaires de la commune.

Les commissions **municipales** n'ont aucun pouvoir décisionnel. Elles émettent uniquement des propositions ou des avis qui sont d'abord examinés en bureau (Maire et adjoints) puis en conseil **municipal**.

Le rôle d'une commission associative :

La commission " Subvention aux Associations " reçoit une fois par an chacune des associations œuvrant à SAINT LYE LA FORET. Ce rendez-vous est l'occasion de faire le point sur les actions menées et présenter le programme des manifestations à venir. Un point est fait sur le bilan financier, le budget prévisionnel est

examiné et la demande de subvention débattue.

La commission présente ensuite ses travaux au conseil municipal et les subventions sont votées.

Le rôle de la commission communale des impôts directs :

Le rôle de cette commission s'exerce en matière de contributions directes. La commission et le représentant des services fiscaux procèdent à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties.

Une liste de 24 personnes choisies parmi les différentes catégories de contribuables de la commune est proposée par le conseil municipal. L'administration fiscale en retiendra 12 (6 titulaires et 6 suppléants).

Le rôle de la commission de révision des listes électorales :

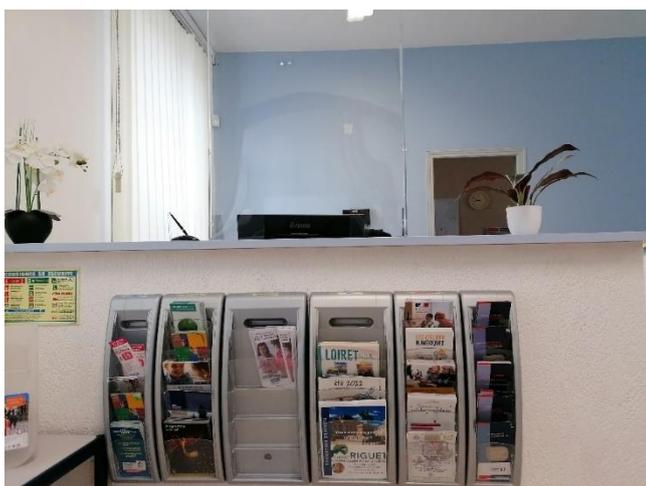
Elle a pour rôle l'établissement et la révision des listes électorales. Elle statue sur les demandes d'inscription ou de radiation des listes. Elle s'assure que les personnes déjà inscrites ont conservé leur droit à figurer sur la liste électorale.

Elle est composée de trois conseillers municipaux de la liste majoritaire et de deux conseillers de l'autre liste.

INFORMATIONS DIVERSES/PROJET EN PREPARATION

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

La mairie fait peau neuve, les agents techniques ont commencé à retirer la moquette murale et ont déjà repeint une partie de la mairie pour plus de clarté.



Clin d'œil pour la Saint Valentin

Les boulistes auront de l'eau sur place



PROJET NEXITY

Le projet de lotissement sur la rive droite du Nan avance et le lotisseur Nexity vient de déposer sa demande de permis d'aménager. Ce dépôt fait suite aux réunions qu'il a menées avec la commune, mais aussi avec toutes les autres entités concernées, SDIS, Syndicat du Nan, Communauté de communes ...

Le dossier va être étudié dans les jours qui viennent par la commune avant son envoi au service du droit des sols à la CCF.

LA FIBRE

Les services du Conseil Départemental confirment que le déploiement de la fibre sur la commune se poursuit normalement. La mise en service est toujours prévue pour le premier trimestre 2023.

Juste avant la mise en service des réunions publiques seront organisées pour diffuser les recommandations à suivre et en particulier éviter la ruée des fournisseurs d'accès qui ont tous les meilleurs services à proposer, sauf que d'ici là il n'y a aucun engagement à signer.

RUE DE CHEVILLY

Le projet de restructuration est lancé. Nous sommes accompagnés par le Conseil Départemental et son offre « Cap Loiret ». L'année 2022 est consacrée aux études, travaux préliminaires et rencontres prochaines avec les riverains. Les travaux proprement dits commenceront en 2023.

VANDALISME

Qu'est-ce que c'est ?

Le vandalisme c'est le fait de détruire, de dégrader ou de détériorer un bien appartenant à autrui (article 332.1 du nouveau code pénal)

Le vandalisme est une atteinte aux biens, terme qui renvoie à l'ensemble des crimes et délits contre des biens, vols, abus de confiance, escroqueries.

Conséquences du vandalisme :

Le vandalisme rend les endroits malpropres : graffitis sur les murs, barrières endommagées, poubelles brûlées ou renversées, arbres arrachés, coffret gaz complètement brûlé (mettant en péril la vie des pompiers et des habitants du voisinage), dépôt de déchets sauvages, sont des exemples que l'on voit régulièrement.

Le vandalisme peut empêcher d'utiliser certains équipements et peut être puni de plusieurs façons

- Arrestation par la Gendarmerie
- Possibilité de passer devant un tribunal,
- Obligation pour le vandale de réparer les dégâts qu'il a commis
- Obligation de payer les réparations des dégâts



Photos de dépôts sauvages



A signaler que les dépôts sauvages ci-dessus ont fait l'objet d'un dépôt de plainte contre X et qu'il en sera ainsi chaque fois. En l'occurrence, l'auteur des dépôts ci-dessus est connu mais faute de preuves n'a pas été dénoncé.

Profiter ensemble des beaux jours

Nous allons pouvoir profiter de nos extérieurs, voici quelques règles et conseils pratiques pour bien vivre ensemble ce retour des beaux jours.

Frelons asiatiques, gardez vos distances

Le nid de frelons asiatiques **ressemble à une boule**, dont l'entrée est étroite et dirigée vers le bas sur les nids primaires, et sur le côté lors des nids secondaires.

Si vous repérez un nid, ne vous en approchez pas, signalez-le à la Mairie s'il est situé sur l'espace public et contactez une entreprise spécialisée s'il est situé sur votre terrain.

Pro Nuisible Centre - Jean-Claude BERNDT

Rue Saint-Euverte

45000

Orléans

06.61.22.16.11

contact@pro-nuisible-centre.com

<https://www.pro-nuisible-centre.com>



Pelouse, une coupe pas trop courte

Le saviez-vous ? Une tonte plus haute de 2-3cm permet de limiter la pousse des mauvaises herbes. La pelouse sèche un peu moins vite. Enfin une herbe plus haute pousse moins vite et permet ainsi d'espacer le nombre de fois où vous devrez sortir la tondeuse.

Travaux bruyants, des horaires à respecter

Pour tondre sa pelouse, tailler sa haie ou entreprendre des travaux bruyants, il y a des horaires à respecter.

- Les jours ouvrables :
de 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis :
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés :
de 10h00 à 12h00

Arrêté préfectoral du 3 septembre 2012



Tailler ses haies

Quelle que soit la nature de vos haies (persistant ou libre) la haie doit toujours être taillée pour respecter les limites de propriété qu'elles soient privées ou communales.



Le trottoir, le prolongement de la maison

Le trottoir situé devant chez vous doit être **entretenu** régulièrement **par vos soins**. Vous devez donc **désherber** mais aussi **déneiger** en hiver pour laisser une voie de passage



Déjections canines, ramassage obligatoire

Ne pas ramasser les déjections canines de son animal est une infraction passible d'une contravention. Lors de vos promenades avec votre toutou munissez-vous de sachets pour ramasser les déjections



POUR LE BIEN DE TOUS
MERCİ DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNIE



FAITS DIVERS : BLOCAGE DE LA COMMUNE LE 19 MAI 2022



Le 19 mai, la commune a dû subir les odeurs de boue de station d'épuration venant de la région parisienne ainsi que les contraintes de circulation. Ce ne sont pas moins de 4 gendarmes, 4 employés du Département ainsi que le Maire et les adjoints qui ont dû se mobiliser afin de procéder à la gestion et à l'organisation du nettoyage des tonnes de boue déversées sur la chaussée.

Nous remercions aussi le Lion d'Or pour sa collaboration lors de cette après-midi particulière.

Nous vous rappelons que vous pouvez aussi avoir les informations en temps réel en vous connectant sur [PANNEAUPOCKET/SAINT LYE LA FORET](#).

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE



Conciliateur de justice
Règle les litiges du quotidien

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre deux ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut être désigné par les parties ou par le juge. Le recours au conciliateur de justice est gratuit. La solution qu'il propose doit être homologuée par la justice.

Quelles sont ses missions ?

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des personnes ou des sociétés.

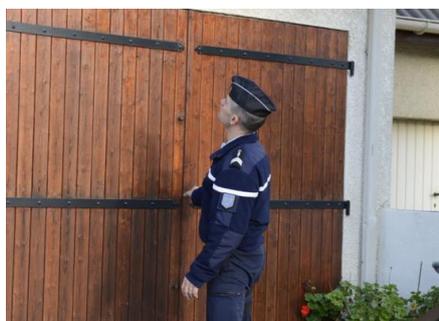
Compétences du conciliateur de justice

Situations pour lesquelles le conciliateur est compétent	Situations pour lesquelles il n'est pas compétent
<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), - Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires - Différends relatifs à un contrat de travail - Litiges de la consommation - Litiges entre commerçants - Litiges en matière de droit rural - Litiges en matière prud'homale 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Litiges en matière d'état civil</u> (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire) - Conflits familiaux (<u>pensions alimentaires</u>, <u>résidence des enfants</u>, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales - Conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le <u>Défenseur des droits</u> ou le <u>tribunal administratif</u>).

Ou trouver un conciliateur de justice

Suivez ce lien : <https://www.conciliateurs.fr/trouver-une-permanence>

OPERATION TRANQUILITE VACANCES



Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

1 - Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

2 - Quelques incontournables avant de partir :

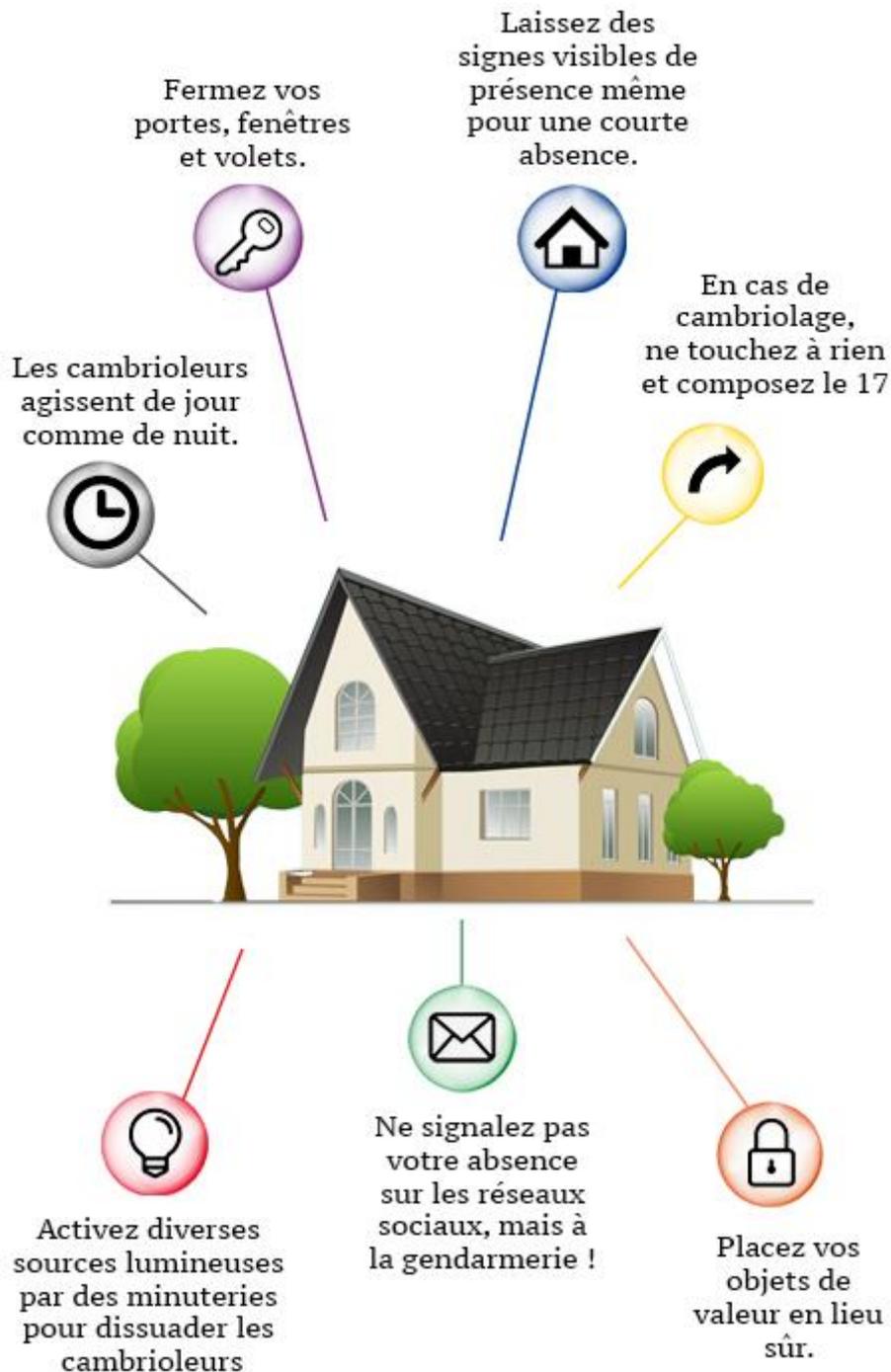
- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.

- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire

vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



3 - Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !



- Dans la mesure du possible, gardez-vous dans un lieu éclairé. Ne pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui susciterait la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une forte chaleur. Verrouillez les portes de votre véhicule et, éventuellement, enlevez la façade de votre autoradio.



- N'oubliez pas de couper le contact et de prendre vos clés avec vous lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants.



- N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Evitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.



- Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule dans l'entrée.

Ces quelques conseils de sécurité devraient vous permettre de passer de bonnes vacances !

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle (en pièce jointe) vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

Premières chaleurs et exposition aux UV : des gestes simples à adopter par tous

Santé publique France rappelle les conseils simples à adopter, qui doivent s'appliquer à tous, y compris aux personnes en bonne santé, pour lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur et de l'exposition aux UV.

Avec l'arrivée des beaux jours, les premières chaleurs commencent à s'observer dans certaines régions du territoire. Nous profitons tous du soleil et en connaissons ses bienfaits : il dope le moral et favorise la fabrication de vitamine D. Cependant, on oublie parfois qu'il peut aussi présenter des risques. Dans le cadre de ses missions de surveillance et de prévention, Santé publique France rappelle les gestes à adopter pour se protéger de la chaleur et des rayons UV. Ces recommandations sont valables tout l'été lorsqu'il fait chaud et que le niveau de l'index UV s'élève.

L'exposition aux rayonnements ultraviolets (UV), d'origine naturelle ou artificielle, reste la première cause des cancers cutanés, dont le mélanome. Chaque année, 80 000 nouveaux cancers de la peau sont diagnostiqués. La chaleur a des effets sur la santé qui vont du simple inconfort au décès.

Pour connaître en temps réel les températures et l'index UV, vous pouvez consulter la carte des prévisions de météo France

Les conseils et gestes simples à adopter pour prévenir les effets de la chaleur

- Buvez fréquemment de l'eau
- Rafraîchissez-vous régulièrement
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (jusqu'à 19 heures)
- Préférez les activités sans efforts aux heures les plus chaudes
- Maintenez votre logement frais
- Ne laissez jamais une personne seule dans une voiture, en particulier un enfant, même pendant une très courte durée car la température dans l'habitacle peut augmenter très vite (ceci est également valable pour les animaux)

Les conseils et gestes simples à adopter pour limiter son exposition aux UV

- Porter des vêtements à manches longues, un chapeau à larges bords et des lunettes de soleil
- Privilégiez des lunettes de soleil de catégorie 3 (attention, certaines lunettes, même à verres foncés, ne protègent pas contre les UV)
- En complément de ces mesures, une crème solaire peut être utilisée sur les zones découvertes
- Ne jamais exposer un enfant de moins d'un an au soleil

L'exposition et l'indice de protection de la crème solaire possiblement utilisée varient en fonction de l'index UV

- Lorsque que l'index UV est compris entre 3 et 7
 - Entre midi et 16 heures rechercher l'ombre
 - La crème de protection solaire est au minimum d'indice SPF 30+
- Lorsque l'index UV est compris entre 8 et 10 comme actuellement dans beaucoup de régions
 - Eviter de s'exposer au soleil entre midi et 16h00
 - La crème de protection solaire est au minimum d'indice SPF 50+
- Lorsque l'index est supérieur ou égal à 11
 - Exclure toute exposition au soleil entre midi et 16 heures
 - La crème de protection solaire est au minimum d'indice SPF 50+

HOMMAGE A LULU

La municipalité s'associe à l'hommage rendu à Lucien Thorel par ses compagnons anciens combattants.

Lulu avait choisi depuis plus de 30 ans de poser ses valises à St Lyé. Il était très apprécié de tous et ne manquait aucune des manifestations auxquelles il était convié.

*in
Memoriam*



Lucien THOREL, connu de tous sous le pseudo de **Lulu**, est né le 12 juin 1936 à Paris. Il a connu la 2^e Guerre Mondiale et l'exode.

A 16 ans, le 8 septembre 1952, il rentre à l'école des apprentis mécaniciens de la Marine Nationale à Saint Mandrier.

À la suite de sa scolarité il s'engage pour 5 ans et est affecté sur « le Terrible » pendant 5 mois.

Il quitte la France le 03 août 1954 pour Saïgon sur le « Claude Bernard ». Faisant partie de la Marine d'Indochine, il embarque sur l'Aviso « la Gracieuse » ; il effectue de nombreuses missions au Japon, à Hong Kong, dans le Pacifique et la mer de Chine pendant 1 an et 7 mois. Ensuite il embarque sur l'Aviso escorteur « Commandant Robert Giraud » pour des missions dans l'océan indien, à la Réunion, à Madagascar pendant près de 10 mois.

De retour à Cherbourg il reste à terre pendant 8 mois et repart sur la vedette « 753 » direction Bizerte (Tunisie) pendant presque 2ans.

Il quitte la Marine Nationale le 1^{er} mars 1959.

Lulu a pendant ses 5 ans d'engagement fait 4 ans 3 mois et 25 jours à la mer.

Il est titulaire :

- De la croix du combattant.
- De la médaille coloniale agrafe Extrême Orient
- De la médaille de la campagne d'Indochine
- De la médaille Opération maintien de l'ordre AFN avec agrafe Tunisie.

Il était Président de la section des Anciens Combattants de St Lyé la Forêt (CPG-CTAM-OPEX), depuis 30 ans.

De nombreux drapeaux ont accompagné Lulu jusqu'à sa dernière demeure.

Toutes nos pensées attristées vont vers sa famille.

Les membres de la section CPG-CATM-OPEX de St Lyé la Forêt.

LES DATES A RETENIR

ECOLE :

- 2 juillet, matinée Ecole Ouverte

ASCL :

- du 11 au 29 juillet, centre de loisirs
- Les 4, 5 et novembre, vente de livres

Les Aînés :

- 15 décembre, repas de fin d'année

Les Joyeux Lutins :

- 14 juin AG, récupération des dossiers pour le périscolaire 2022/2023
- 18 août, date limite pour le périscolaire hebdomadaire

VAMP :

- 17 juillet, reprise de la bourse d'échange

13 juillet, repas communal à la salle Rive du Nan